



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

BOURSE DE SOUTIEN À L'ARTISTE Procédure pour le dépôt de candidature

Compléter et transmettre le formulaire de demande de l'artiste incluant les pièces justificatives demandées, ainsi que le formulaire de recommandation du répondant.

Tous les requérants doivent remplir les critères de sélection suivants :

- Être résident permanent de la Ville Sainte-Thérèse depuis au moins un (1) an (preuve de résidence de l'artiste requise);
- Être un artiste de la relève âgé entre douze (12) et quarante (40) ans. **Les artistes professionnels, les professeurs, les groupes et les organismes ne sont pas admissibles;**
- La discipline pratiquée doit être en lien avec la liste des disciplines admises :
 - Arts de la scène : animation, art oratoire, beat box, chant, cirque, danse, humour, musique, slam, théâtre
 - Arts visuels et médiatiques : arts textiles, dessin, estampe, gravure, infographie; multimédia, peinture, photographie, sculpture, vidéo
 - Littérature : bande dessinée, critique littéraire, dramaturge, essai, journalisme, littérature jeunesse, nouvelle, poésie, récit, roman
- Le requérant doit respecter les critères définis dans l'une des trois (3) catégories ci-dessous.

Catégories et montants alloués pour l'aide financière :

- Catégorie niveau local | 200 \$ par artiste
Le talent de l'artiste est confirmé par la remise d'un prix ou d'une mention d'honneur lors d'un concours local. L'artiste accorde un minimum de dix (10) heures de pratique ou de répétition ou l'équivalent par semaine à sa discipline.
- Catégorie niveau régional | 400 \$ par artiste
Le talent de l'artiste est confirmé par la remise d'un prix ou d'une mention d'honneur lors d'un concours régional. L'artiste accorde un minimum de quinze (15) heures de pratique ou de répétition ou l'équivalent par semaine à sa discipline.
- Catégorie niveau provincial, national ou international | 600 \$ par artiste
Le talent de l'artiste est confirmé par la remise d'un prix ou d'une mention d'honneur lors d'un concours provincial, national ou international. L'artiste accorde un minimum de vingt (20) heures de pratique ou de répétition ou l'équivalent par semaine à sa discipline.

Si vous avez besoin de soutien pour compléter la demande, veuillez nous contacter :

- Par courriel à l'adresse appelledossiers@sainte-therese.ca,
- Par téléphone au 450 434-1440, poste 2301



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE L'ARTISTE**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
Nom						
Prénom						
Adresse						
Ville					Code postal	
Téléphone				Adresse courriel		
Date de naissance		/		/		
	Année		Mois		Jour	
Veuillez ajouter une feuille en annexe si manque d'espace.						
PROFESSION						
Étudiant	<input type="checkbox"/>	Institution scolaire fréquentée				
		Études en cours				
Travailleur	<input type="checkbox"/>					
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>					
DISCIPLINE ARTISTIQUE PRATIQUÉE						
Discipline						
Nombre d'années de pratique						
Temps consacré par semaine à la pratique de la discipline						
Coût annuel pour la pratique de la discipline						
Site Internet de l'artiste						
L'URL de la page Instagram de l'artiste						
L'URL de la page Facebook de l'artiste						
MILIEU DE PRATIQUE (Vous pouvez cocher à plus d'un endroit)						
Scolaire	<input type="checkbox"/>	Municipal	<input type="checkbox"/>	Privé	<input type="checkbox"/>	
École :	Ville :		Organisme :			

RÉALISATIONS ARTISTIQUES

Réalisations	Date	Lieu	Durée	Portée des réalisations (prix, couverture médiatique)

ARTISTE

Expliquez votre motivation à pratiquer cette discipline

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE AVENIR DANS CETTE DISCIPLINE

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Preuve de résidence de Sainte-Thérèse
- Photo de l'artiste en action dans la pratique de la discipline, ou pour les arts visuels, photos de quelques œuvres
- Pièces justificatives attestant de l'obtention d'une mention d'honneur ou d'un prix
- Tout autre document pertinent à l'évaluation de la candidature (CV artistique, démarche artistique, enregistrement audio, vidéo, revue de presse, photographie, livre, etc.)

Important : Le matériel transmis ne vous sera pas retourné.

SIGNATURE DE L'ARTISTE

<hr/>				
	Jour / Mois / année			

DATE DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Tous les formulaires conformes seront traités par le comité de travail et évalués. Toute information erronée peut entraîner une exclusion du programme de soutien, voir une demande de remboursement dans certains cas. Les demandes doivent être acheminées avant la date limite déterminée par le comité de travail, soit le 1er juin de chaque année :

Par courriel

- À l'adresse appelledossiers@sainte-therese.ca,

Par la poste ou en personne

- Service de la culture et des loisirs (6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 3L1)



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU RÉPONDANT

(Le parent ou le tuteur du candidat
ne peut être considéré comme répondant)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU RÉPONDANT			
Nom			
Prénom			
Occupation		Établissement	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone		Adresse courriel	
Veuillez ajouter une feuille en annexe si manque d'espace.			
NOMBRE D'HEURES ET HORAIRE DES PRATIQUES OU DES RÉPÉTITIONS HEBDOMADAIRES DE L'ARTISTE			
DÉCRIVEZ L'IMPLICATION DANS LE MILIEU CULTUREL DE L'ARTISTE			
DÉCRIVEZ LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ARTISTE			
DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LA PERSONNE MISE EN CANDIDATURE			
SIGNATURE			
_____		Date : _____	